



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Consultation électronique du 18 au 26 novembre 2020

Auto-saisine

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 064 20 E 0001

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 6-août-20

Nom du pétitionnaire : SARL TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44

Commune : CHÂTEAU-GARNIER

Document d'urbanisme en vigueur : PLUi du Civraisien

Objet de la demande : Construction d'un parc solaire au sol

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur : Société

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON

Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N° parcelle cadastrale : AO 91,1,76,99,100

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

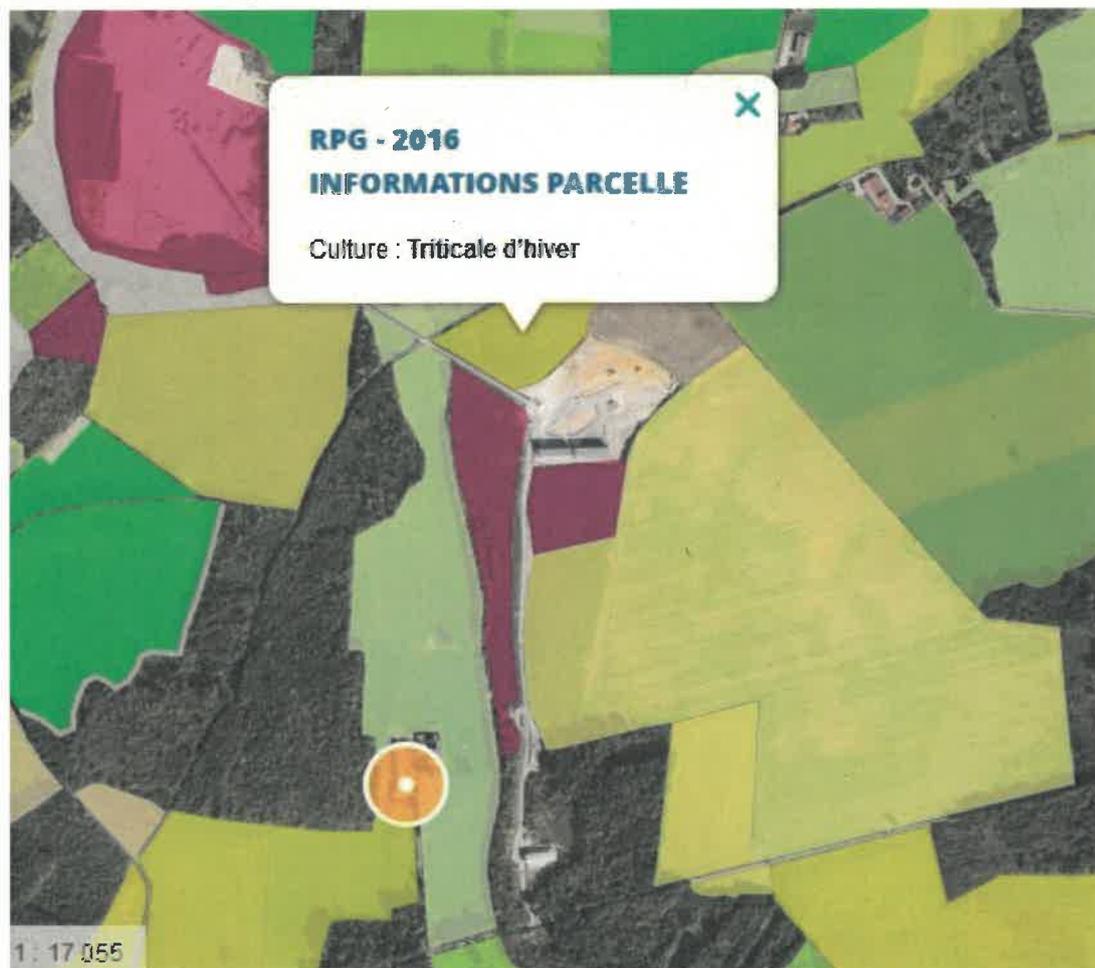
Surface projetée : 21016 m²

Utilisation actuelle du sol :

Justification du projet :

Implantation d'un parc solaire sur le site d'une ancienne carrière

LOCALISATION DU PROJET



PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

La construction / installation est de nature à :

- porter atteinte aux activités agricoles et/ou à la préservation des espaces agricoles

OUI NON

Si oui précisez :

- compromettre l'habitat d'espèces protégées

OUI NON

Si oui précisez :

- compromettre les espaces forestiers

OUI NON

Si oui précisez :

Avis de l'administration :

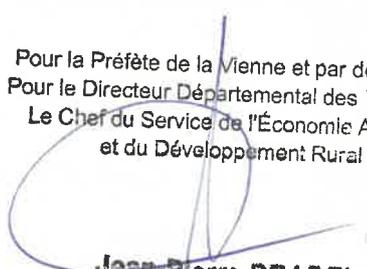
Avis défavorable. Le demandeur ne démontre pas la compatibilité de l'installation avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière significative sur le terrain d'emprise par rapport aux pratiques alentours

AVIS DE LA CDPENAF
Consultation électronique du 18 au 26 novembre 2020

AVIS DEFAVORABLE

Le demandeur ne démontre pas la compatibilité de l'installation avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière significative sur le terrain d'emprise par rapport aux pratiques alentours

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Chef du Service de l'Économie Agricole
et du Développement Rural


Jean-Pierre PRADEL

